



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 31 mars 2026

Objet : Désignation des garants pour les coupes affouagères

L'an deux mille vingt-six et le 31 mars à 18 heures 45,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, DURAND Simone, BERTORELLO Sylvie, BERNARD Myriam, ROBERT-IMBERT Carole, MIOTTO Lucie, Messieurs GONCALVES Gilles, HOLIET Samuel, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DELAROUX Lionel, BONO Vicente, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe, ABBES Loïc, VARCIN Alexandre, CHATARD Gilles.

Absents excusés : Mesdames AILLAUD Karine et BRY Claire

Procurations : Mme AILLAUD Karine donne procuration à Mme KERBOUA Yasmina.
Mme BRY Claire donne procuration à Mme FONTAINE Sonia.

Mme KERBOUA Yasmina a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401009-20260331-2026_03_14-

Conseil Municipal du 31/03/2026

Délibération n° 2026/03/14

Objet : Désignation des garants pour les coupes affouagères

Pour la gestion de la forêt communale et des coupes de bois, il est nécessaire de désigner 4 garants :
Mme le Maire propose les personnes suivantes :

- M. Stéphane MUNOZ
- Thierry DURAND
- José PIERRE
- Hervé AILLAUD

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne ces personnes comme garants.

Malijai,
Le 31/03/2026
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2026

Application agréée E-legalite.com